

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} Décembre 2020

Date de convocation : 26 Novembre 2020

Présents : Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Christian ALBERTIN, Jean-Noël MANDIER, René BAYLE, Benjamin CHABERT, David GRAND, Laure ALBERTIN, Mickaël GRAS, Valérie DROUVIN, Régis LACROIX, Marie-Sophie BARBIER, Nathalie DECTOT, Vincent CAILLAT

Absents : Guillaume CROIZAT,

Approbation du précédent procès-verbal

1. Délibération du projet PLUi :

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité POUR l'adhésion de la commune au PLUi de la Communauté de Communes SMVIC.

2. Délibération Tarif Déneigement :

Le Maire expose que les tarifs n'ont pas été revus depuis 2 ans. Proposition est faite d'augmenter de 3 € de l'heure chaque prestataire. Ainsi, ceux qui déneigent avec leur propre matériel seront rémunérés 73 € de l'heure (contre 70 € jusqu'à présent) et ceux qui déneigent avec du matériel entretenu par la commune seront rémunérés 60 € de l'heure (contre 57 € jusqu'à présent). Délibération approuvée à l'unanimité.

M. le Maire informe également le Conseil que M. Mickaël PICAT souhaite réduire sa tournée et ne garder que le secteur de la Blache à compter de la saison 2021 – 2022 : il faudra donc prévoir de modifier les 2 autres tournées existantes.

3. Point sur les écoles :

Le protocole sanitaire nous a obligé à recruter Mme Nathalie DECTOT pour venir renforcer le personnel de garderie. Ainsi, 2 garderies sont en place : l'une en bas pour les « grands » de Têche, l'une en haut pour les « petits » de Beaulieu et ce afin de ne pas mélanger les enfants entre eux et limiter ainsi la propagation de la COVID 19.

Des panneaux acoustiques ont été installés à la cantine afin de limiter l'effet « caisse de résonance » et rendre plus confortable le temps de repas.

4. Délibérations embauches de Nathalie DECTOT et Pauline MCHAIK :

Approuvées à l'unanimité

5. Délibérations pour les mutuelles santé et maintien de salaire des agents :

Le contrat avec la mutuelle MNT à laquelle adhéraient les agents qui le souhaitaient pour leur maintien de salaire arrive à terme au 31 Décembre 2020 et n'est pas reconductible. Après étude, le plus avantageux pour la commune et les agents est une adhésion auprès des mutuelles groupes du CDG38. Pour pouvoir adhérer au 2 contrats groupes du CDG38 (santé et maintien de salaire), une participation employeur est obligatoire. L'adhésion ou non aux contrats proposés est ensuite laissé au libre choix des agents.

Considérant l'avantage social que cela représente pour ses agents :

Le conseil délibère à l'unanimité POUR l'adhésion au contrat maintien de salaire auprès de GRAS SAVOYE pour le maintien de salaire avec une prise en charge à 100 % de la cotisation de base avec régime indemnitaire et l'option 1. Resteront à la charge des agents qui souhaiteront y souscrire les options 2 et 3.

Le Conseil délibère à l'unanimité POUR l'adhésion au contrat Santé auprès de la MNT avec une participation d'1 euros par mois et par agent pour permettre à ces derniers de pouvoir y accéder s'ils le souhaitent.

6. Urbanisme :

Déclaration Préalables :

- **Mme MENETRIER :** Construction d'une piscine - Acceptée
Parcelle C 1248 – Chemin de Pré Clos

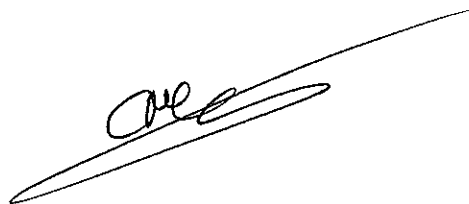
Permis de Construire :

- **M. Régis LACROIX :** Construction d'un hangar agricole – Favorable avec coloris de toiture rouge
Parcelles B 502 – Impasse de Chasse

10. Questions Diverses :

- Au bonheur des arbres va effectuer des travaux d'élagage pour le compte d'Enedis sur les parcelles privées et publiques
- La DDFIP nous a transmis la liste de membres retenus pour la CCID : ces derniers en seront informés par courrier dans les prochains jours.
- La destruction des nids de frelons asiatiques est entièrement prise en charge financièrement : 50 % par la SMVIC et 50 % par le département. En cas de besoin, les administrés peuvent contacter la mairie.
- Nous avons reçu 3 devis pour les travaux de rénovations des façades de l'église. Ils sont à l'étude avant décision.
- Incivilité : beaucoup de détritus sont jetés de façon récurrente sur le chemin de Trelins. Remerciements est fait aux riverains qui se voient contraints de les ramasser.
- Points propres : des déchets voués à la déchetterie sont malheureusement trouvés aux points propres de la commune. L'employé communal perd donc beaucoup de temps à les nettoyer. Le Maire va demander un élargissement des horaires d'ouverture de la déchetterie de Vinay suite aux remarques des conseillers qui déplorent trop de temps d'attente sur des amplitudes horaires trop petites.
- Pour information : l'entretien des chemins de randonnées de la commune sera effectué et pris en charge par la SMVIC

Séance levée à 21H30

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Le...', is written over a long, thin, horizontal line that spans across the page.